

# ASSEMBLÉE NATIONALE

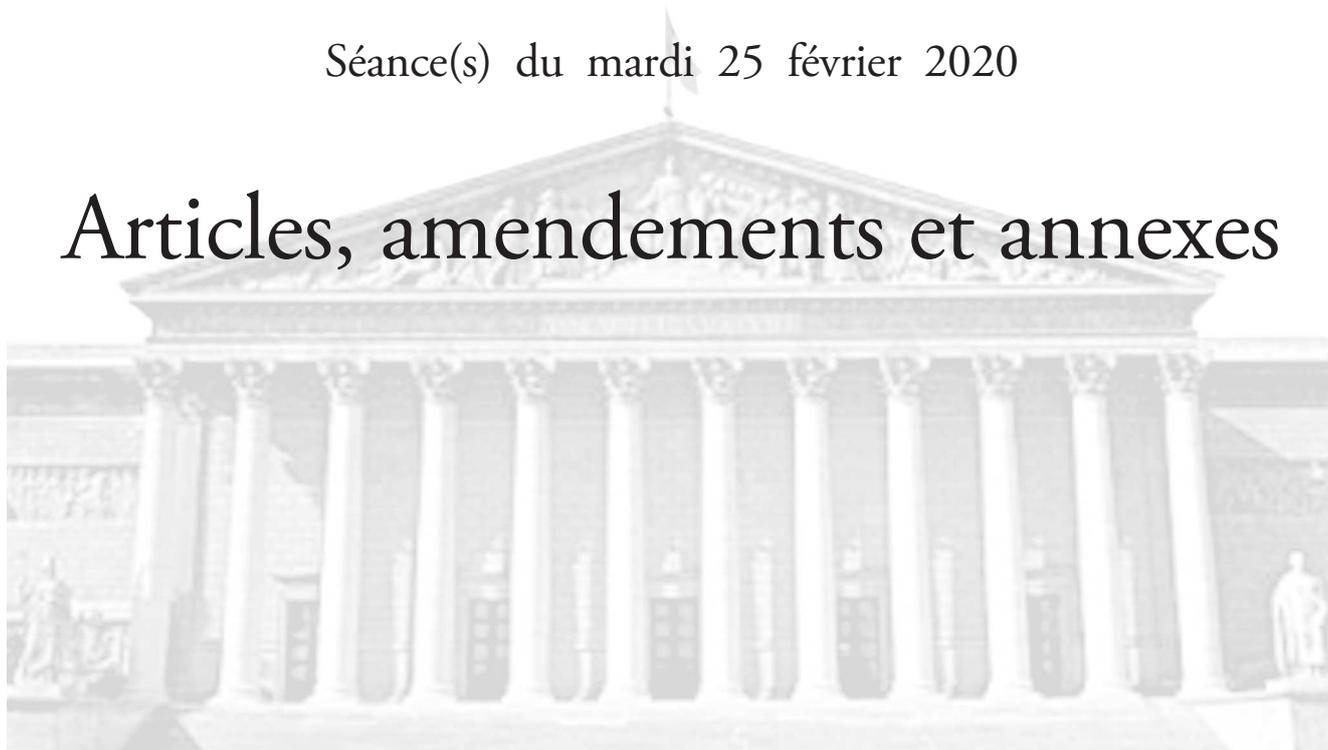
**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**XV<sup>e</sup> Législature**

**SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020**

Séance(s) du mardi 25 février 2020

**Articles, amendements et annexes**



# SOMMAIRE

---

## **165<sup>e</sup> séance**

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE .....	3
-------------------------------------	---

## **166<sup>e</sup> séance**

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE .....	7
-------------------------------------	---

# 165<sup>e</sup> séance

## SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE

Projet de loi instituant un système universel de retraite

*Texte du projet de loi - n° 2623 rectifié*

### Article 2

- ① Le livre I<sup>er</sup> du code de la sécurité sociale est complété par un titre IX, intitulé : « Système universel de retraite », comprenant un article L. 190–1 ainsi rédigé :
- ② « *Art. L. 190–1. – I. –* Le système universel de retraite prévu par le présent titre est un ensemble de règles de calcul et de conditions de versement des retraites, définies dans le cadre d'une organisation, d'un financement et d'un pilotage unifiés et communes à tous les assurés qui exercent une activité professionnelle en étant soumis à la législation française de sécurité sociale.
- ③ « Les régimes mentionnés aux articles L. 311–1 et L. 721–1 du présent code, aux articles L. 731–1 et L. 742–3 du code rural et de la pêche maritime et à l'article L. 5551–1 du code des transports participent à la mise en œuvre du système universel de retraite.
- ④ « II. – Sous réserve des dispositions particulières applicables aux assurés mentionnés au C du II de l'article 63 de la loi n°... du ... instituant un système universel de retraite, le système universel de retraite est applicable :
- ⑤ « 1° À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, aux assurés nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- ⑥ « 2° A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, aux assurés nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1975.
- ⑦ « III. – En matière de prestations de retraite, les assurés relevant du système universel de retraite sont régis exclusivement par les dispositions du présent titre, ainsi que par celles des dispositions des livres III, VI et VII du présent code, du livre VII du code rural et de la pêche maritime et de la cinquième partie du code des transports qui leur sont rendues expressément applicables. »

**Amendement n° 24927** présenté par Mme Pau-Langevin, M. Vallaud, Mme Rabault, M. Juanico, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas,

M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Jérôme Lambert, Mme Karamanli, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et à l'article L. 5551–1 du code des transports »,

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 11686** présenté par M. Brun, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Beauvais, Mme Bonnard, M. Bony, Mme Brenier, M. Cattin, M. Cherpion, M. Descoeur, M. Dive, M. Door, M. Pierre-Henri Dumont, M. de Ganay, Mme Kuster, M. Leclerc, M. de la Verpillière, Mme Meunier, M. Reiss, M. Saddier, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin et M. Vatin et n° 11687 présenté par M. Le Fur, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnard, M. Bouchet, Mme Valérie Boyer, M. Breton, M. Brun, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Cornu-Gentille, Mme Dalloz, M. Forissier, M. Hetzel, M. Kamardine, Mme Kuster, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Masson, M. Nury, M. Minot, M. Pauget, M. Perrut, Mme Poletti, M. Quentin, M. Ramadier, M. Reda, M. Sermier, M. Straumann, Mme Valentin, M. Vatin et M. Jean-Pierre Vigier.

À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« universel ».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 26738** présenté par M. Jumel, n° 29814 présenté par Mme Bello, n° 29815 présenté par M. Brotherson, n° 29816 présenté par M. Bruneel, n° 29817 présenté par Mme Buffet, n° 29818 présenté par M. Chassaigne, n° 29819 présenté par M. Dharréville, n° 29820 présenté par M. Dufrène, n° 29821 présenté par Mme Faucillon, n° 29822 présenté par Mme Kéclard-Mondésir, n° 29823 présenté par M. Lecoq, n° 29824 présenté par M. Nilor, n° 29825 présenté par M. Peu, n° 29826 présenté par M. Fabien Roussel, n° 29827 présenté par M. Serville et n° 29828 présenté par M. Wulfranc.

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« universel »

le mot :

« inéquitable ».

**Amendement n° 23428** présenté par M. Diard, Mme Levy, M. Descoeur, Mme Ramassamy, M. Kamardine, Mme Valentin, Mme Louwagie, M. Hetzel, Mme Bonnard, Mme Corneloup, M. Boucard, M. Pauget, M. Vatin, M. Cattin, M. Masson, M. Cinieri, Mme Kuster, Mme Poletti, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Dive, M. Perrut, M. Gosselin, M. Bouchet, M. Saddier, M. Pierre-Henri Dumont, M. de Ganay et M. Bazin.

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« En sont exclus les régimes mentionnés aux articles L. 640-1 et L. 723-1 du code de la Sécurité sociale. »

**Sous-amendement n° 42583** présenté par Mme Valentin.

À l'alinéa 2, après le mot :

« exclus » ;

insérer les mots :

« les professions libérales et ».

*Sous-amendements identiques :*

**Sous-amendements n° 42558** présenté par M. Le Fur et n° 42561 présenté par M. Brun.

Compléter l'alinéa 2, par les mots :

« gérés par les caisses mentionnées aux articles L. 641-1 et L. 723-12 du même code ».

**Amendement n° 23429** présenté par M. Diard, Mme Levy, M. Descoeur, Mme Ramassamy, M. Kamardine, Mme Valentin, Mme Louwagie, M. Hetzel, Mme Bonnard, Mme Corneloup, M. Boucard, M. Pauget, M. Vatin, M. Cattin, M. Masson, M. Cinieri, Mme Kuster, Mme Poletti, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Dive, M. Perrut, M. Gosselin, M. Bouchet, M. Saddier, Mme Trastour-Isnart, M. Pierre-Henri Dumont, M. de Ganay et M. Bazin.

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« En sont exclus les régimes mentionnés au 1° de l'article L. 640-1 du code de la sécurité sociale. »

*Sous-amendements identiques :*

**Sous-amendements n° 42559** présenté par M. Le Fur et n° 42562 présenté par M. Brun.

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« gérés par la caisse mentionnée à l'article L. 641-1 du même code ».

## ANALYSE DES SCRUTINS

### Scrutin public n° 2642

sur l'amendement n° 23429 de M. Diard à l'article 2 du projet de loi instituant un système universel de retraite (première lecture).

Nombre de votants : . . . . .	151
Nombre de suffrages exprimés : . . . . .	151
Majorité absolue : . . . . .	76
Pour l'adoption : . . . . .	45
Contre : . . . . .	106

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

### Groupe La République en marche (299)

*Contre* : 90

Mme Caroline Abadie, M. Patrice Anato, M. Christophe Arend, Mme Delphine Bagarry, Mme Sophie Beaudouin-Hubiere, Mme Barbara Bessot Ballot, M. Christophe Blanchet, M. Bruno Bonnell, Mme Aude Bono-Vandorme, M. Julien Borowczyk, M. Éric Bothorel, Mme Brigitte Bourguignon, Mme Yaël Braun-Pivet, Mme Danielle Brulebois, M. Lionel Causse, Mme Danièle Cazarian, M. Jean-René Cazeneuve, M. Sébastien Cazenove, M. Anthony Cellier, Mme Fannette Charvier, Mme Mireille Clapot, Mme Christine Cloarec-Le Nabour, M. Dominique Da Silva, M. Yves Daniel, Mme Dominique David, M. Frédéric Descrozaille, M. Loïc Dombreval, Mme Coralie Dubost, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Catherine Fabre, M. Jean-Michel Fauvergue, Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel, Mme Pascale Fontenel-Personne, Mme Albane Gaillot, Mme Laurence Gayte, M. Raphaël Gérard, Mme Séverine Gipson, M. Éric Girardin, M. Guillaume Gouffier-Cha, Mme Perrine Goulet, Mme Carole Grandjean, M. Stanislas Guerini, Mme Christine Hennion, M. Alexandre Holroyd, M. Dimitri Houbron, M. Yannick Kerlogot, M. Loïc Kervran, Mme Fadila Khattabi, M. Rodrigue Kokouendo, M. Jacques Krabal, Mme Frédérique Lardet, Mme Célia de Lavergne, M. Pascal Lavergne, M. Gilles Le Gendre, Mme Marie Lebec, Mme Monique Limon, M. Mounir Mahjoubi, M. Sylvain Maillard, M. Jacques Maire, Mme Sandra Marsaud, M. Didier Martin, M. Denis Masségia, Mme Sereine Mauborgne, M. Stéphane Mazars, Mme Graziella Melchior, M. Thierry Michels, Mme Sandrine Mörch, Mme Cendra Motin, Mme Claire O'Petit, Mme Catherine Osson, M. Xavier Paluszkiwicz, Mme Zivka Park, M. Alain Perea, M. Patrice Perrot, Mme Bénédicte Pételle, Mme Bénédicte Peyrol, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Éric Poulliat, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Marie-Pierre Rixain, M. Jean-Bernard Sempastous, M. Bertrand Sorre, M. Bruno Studer, M. Jean Terlier, M. Vincent Thiébaud, M. Pierre Venteau, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, Mme Martine Wonner et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s)* : 3

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale), M. Hugues Renson (président de séance) et M. Olivier Véran (membre du Gouvernement).

### Groupe Les Républicains (104)

*Pour* : 24

Mme Emmanuelle Anthoine, M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Émilie Bonnivard, M. Fabrice Brun, M. Pierre Cordier, Mme Josiane Corneloup, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Bernard Deflesselles, M. Rémi Delatte, M. Fabien Di Filippo, M. Éric Diard, M. Pierre-Henri Dumont, M. Jean-Jacques Ferrara, M. Philippe Gosselin, M. Marc Le Fur, M. Sébastien Leclerc, M. David Lorion, Mme Frédérique Meunier, M. Maxime Minot, M. Jean-François Parigi, M. Frédéric Reiss, Mme Isabelle Valentin et M. Pierre Vatin.

### Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)

*Contre* : 14

Mme Géraldine Bannier, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Marguerite Deprez-Audebert, Mme Nathalie Elimas, M. Bruno Fuchs, M. Brahim Hammouche, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Mohamed Laqhila, Mme Aude Luquet, M. Jean-Paul Mattéi, Mme Sophie Mette, Mme Josy Poueyto, M. Nicolas Turquois et Mme Michèle de Vaucouleurs.

### Groupe Socialistes et apparentés (30)

*Pour* : 9

M. Christophe Bouillon, M. Alain David, M. Guillaume Garot, M. Christian Hutin, M. Jérôme Lambert, M. Dominique Potier, M. Joaquim Pueyo, M. Hervé Saulignac et Mme Hélène Vainqueur-Christophe.

### Groupe UDI, Agir et indépendants (27)

*Pour* : 1

Mme Patricia Lemoine.

*Contre* : 2

M. Paul Christophe et Mme Béatrice Descamps.

### Groupe Libertés et yerritoires (20)

*Pour* : 1

M. Jean Lassalle.

### Groupe La France insoumise (17)

*Pour* : 5

M. Ugo Bernalicis, M. Alexis Corbière, Mme Mathilde Panot, M. Adrien Quatennens et M. François Ruffin.

### Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

*Pour* : 3

M. Pierre Dharréville, M. Jean-Paul Dufrègne et M. Fabien Roussel.

**Non inscrits (18)**

*Pour : 2*

Mme Marie-France Lorho et Mme Emmanuelle Ménard.

**MISES AU POINT**

*(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du Règlement de l'Assemblée nationale)*

Mme Patricia Lemoine a fait savoir qu'elle avait voulu « voter contre ».